



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PRATIQUES AMATEURS VOCALES ET INSTRUMENTALES

Samedi 28 septembre 2013

Une Maison départementale

La construction du Conservatoire départemental de Musique Emile Goué (avenue René Cassin, à Guéret) a laissé vacants les locaux de l'ancienne Ecole nationale de musique (18, rue Marc Purat), propriété du Département.

Il a été décidé de leur trouver une nouvelle affectation.

Par une délibération de l'Assemblée départementale du 17 décembre 2012, l'auditorium de cette ancienne Ecole de musique est mis à disposition des associations œuvrant dans le champ des pratiques amateurs, musicales ou vocales. Quant aux bureaux, ils accueillent désormais le siège social et administratif de l'association départementale Musique(s) en Marche.

Ces bâtiments ont nécessité d'importants travaux de rénovation, notamment la réfection des toitures et des opérations de désamiantage. Ces travaux, d'un montant de 76.000€, ont été achevés en avril 2013.

Pour le monde associatif

Véritable outil au service des associations du territoire, cet auditorium est un équipement destiné à permettre la répétition des ensembles vocaux ou instrumentaux, dans un lieu adapté (sur le plan de l'espace, sur le plan phonique etc.), et dédié entièrement aux pratiques associatives amateurs.

Parce que ce sont des partenaires incontournables du Conseil Général de la Creuse et des acteurs majeurs au plan départemental de ces pratiques vocales ou instrumentales, l'ADIAM et Musique(s) en Marche sont les utilisateurs privilégiés de l'auditorium. Plus largement, ces deux structures peuvent également se faire le relais de demandes ou de besoins de leurs associations adhérentes ou de tout autre ensemble. Ainsi, cet auditorium reste accessible, à titre ponctuel et en usage partagé, à toute autre association qui souhaite développer les pratiques musicales, instrumentales et vocales en amateur.

Le site est mis à disposition gratuitement par le Conseil Général, qui en garde la gestion. Les réservations sont effectuées auprès des services départementaux, qui établissent un calendrier annuel d'occupation et traitent les demandes ponctuelles. Le Département assure également l'entretien et le gardiennage.

La contribution financière du département de la Creuse pour la mise à disposition gratuite de ces locaux a été estimée à 4.000€ ; le montant des consommations d'électricité, d'eau et de chauffage à 2.000 € pour 2013.

Musique(s) en Marche

L'association Musique(s) en Marche est une fédération départementale regroupant à la fois Jazz à la Sout, et l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la Creuse (sociétés musicales, fanfares, harmonies, etc.).

Musique(s) en Marche a transféré son siège social et administratif rue Marc Purat, où elle occupe 2 bureaux à titre gratuit. Le bâtiment avec l'auditorium permet d'accueillir dans les meilleures conditions les répétitions des différents ensembles (orchestre d'harmonie, big band, ensemble de cuivres, de musique de chambre) de l'Orchestre Départemental de la Creuse, ainsi que d'autres adhérents. Grâce à cet auditorium, de nouvelles activités pourraient être mises en place notamment en direction des structures adhérentes de Musique(s) en Marche.

ADIAM 23

Au service des associations et des organisateurs de spectacles, des artistes et des enseignants, des écoles de musique et de danse ou des collectivités publiques, l'ADIAM de la Creuse favorise la vie musicale et chorégraphique en Creuse. Elle participe à la structuration des territoires pour faciliter l'accès, sur l'ensemble du département, aux spectacles et aux pratiques artistiques.

Comme Musique(s) en Marche, l'ADIAM 23 (Association Départementale pour l'Information et l'Animation musicales en Creuse) est impliquée dans l'utilisation et le fonctionnement de cet équipement dédié aux pratiques amateurs. Dans un premier temps, l'auditorium accueille les répétitions du Chœur départemental de l'ADIAM ainsi que les actions de formation départementale pour les pratiques vocales. Mais les porteurs de projets innovants en ces domaines pourront également bénéficier de ce lieu de création ou de répétition.